

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 12 avril à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 5 avril 2019.

En effet, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 5 avril 2019, une nouvelle convocation du Comité a été établie en vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée délibérante.

Délégués titulaires présents :

~~Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.~~

~~Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSAGER, Jacky SMIGIELSKI, Alexandre RASZKA, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Eric STIEVENARD, Fabien THIEME, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.~~

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Daniel SAUVAGE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie TONDEUR

Liste des délégués excusés :

Madame Ludivine BILLOIR
Madame Camille COQUELET
Madame Anne GOZE
Monsieur Marc BURY
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Jean-Paul COMYN
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Jean-François DELATTRE
Monsieur Waldemar DOMIN
Monsieur Jean-Marie DUBOIS
Monsieur Jean-Claude DULIEU
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Jean-Claude MESSAGER
Monsieur Gérard RAVEZ
Monsieur Eric RENAUD
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK
Monsieur Bruno SALIGOT

Monsieur Jacky SMIGIELSKI
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Francis WOJTOWICZ
Monsieur Raymond ZINGRAFF

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE
Monsieur Didier JOVENIAUX
Monsieur Alexandre RASZKA

Secrétaire de séance :

Monsieur Aymeric ROBIN

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2019_04_04

Objet : Bilan foncier de l'exercice 2018

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2241-1 et L.5711-1 et suivants,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité Syndical de délibérer annuellement sur le bilan des acquisitions et cessions foncières.

Les mouvements opérés au titre de l'exercice 2018 sont détaillés comme suit :

- Dans le cadre du projet Technopôle TRANSALLEY à Famars et du désenclavement de la Zone d'Aménagement Commerciale (ZAC) d'Anzin, cession au profit de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole des parcelles suivantes :
 - Sur la commune de Famars :
 - Parcelle cadastrée AB n°228 d'une superficie de 15 701 m²,
 - Parcelle cadastrée AB n°8 d'une superficie de 20 926 m²,
 - Parcelle cadastrée AB n°268 d'une superficie de 18 844 m²,
 - Parcelle cadastrée AB n°270 d'une superficie de 21 532 m²,

- Parcelle cadastrée AB n°272 d'une superficie de 15 701 m²,
- Parcelle cadastrée AB n°274 d'une superficie de 12 274 m²,
- Parcelle cadastrée AB n°278 d'une superficie de 9 186 m²,
- Parcelle cadastrée AB n°280 d'une superficie de 4 812 m²,
- Parcelle cadastrée AB n°282 d'une superficie de 7 286 m²,
- Parcelle cadastrée AB n°284 d'une superficie de 2 542 m²,
- Parcelle cadastrée AB n°286 d'une superficie de 4 782 m²,
- Parcelle cadastrée AB n°276 d'une superficie de 13 071 m²,
- Parcelle cadastrée AB n°266 d'une superficie de 2 395 m²,

Pour un montant total de 227 130 euros ;

➤ Sur la commune d'Anzin :

- Parcelle cadastrée AD n°6 d'une superficie de 459 m²,
- Parcelle cadastrée AD n°71 d'une superficie de 258 m²,
- Parcelle cadastrée AD n°72 d'une superficie de 138 m²,

Pour un montant total de 25 000 euros ;

- au titre de la réalisation du programme de contournement Nord de la ville de Valenciennes, cession partielle, soit 1 811 m², au profit du Département du Nord de la parcelle cadastrée AK n°442p située rue du Président Lécuyer – 59880 à Saint-Saulve pour un montant de 28 976 euros.

Le Syndicat reste à ce jour propriétaire de parcelles d'une superficie de 481 477 m², dont le détail est repris en annexe de la présente délibération.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le bilan foncier de l'exercice 2018 tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver le bilan foncier de l'exercice 2018 tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Le 12 avril 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du SIMOUV

Syndicat Intercommunal des Maires et
d'Organismes Coopératives de Valenciennes
et de Saint-Saulve N°1

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Tel : 03 27 45 21 25

Fax : 03 27 45 03 21

Courriel : contact@simouv.fr

Affichée le : 19 AVR. 2019

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019